



**Ballmer Mirjam, Marmier Bruno, Ghielmini Krayenbühl Paola, Mutter Christa, Pasquier Nicolas, Schneuwly André, Mäder-Brühlhart Bernadette, Perler Urs, Rey Benoît, Chassot Claude**

Programme de relance vert pour l'économie fribourgeoise

Cosignataires : 1

Réception au SGC : 18.05.20

Transmission au CE : \*18.05.20

## Dépôt et développement

Les signataires saluent les propositions des milieux économiques en faveur d'un programme de relance et demandent par le présent mandat d'orienter ces fonds publics à la construction d'une société plus résiliente et plus durable, comme le prévoit déjà l'article 1 de la Loi sur la promotion économique (LPEc).

L'Etat a mis sur pied pas moins de cinq programmes de transition qui doivent servir de base à la relance. Les mesures qu'ils contiennent devraient être financées par un fonds pour le développement économique durable que le Conseil d'Etat est appelé à créer et à alimenter avec les ressources nécessaires pour relancer l'économie de manière durable.

La pandémie que nous traversons actuellement a d'importantes répercussions sur notre société et nos modes de vie tout comme la crise climatique et environnementale. L'Etat a consenti d'énormes efforts pour protéger la population de la crise COVID-19. Le programme de relance doit maintenant permettre à notre économie de se remettre de la crise. Ce programme doit cependant être ajusté de telle manière qu'il serve également à protéger la population face aux risques climatiques et environnementaux. Par voie de conséquence, toutes les mesures mises en œuvre doivent viser à la réalisation des objectifs de durabilité. Pour l'avenir de notre canton, nous devons saisir aujourd'hui l'opportunité unique de la relance économique pour mettre en place les investissements qui nous permettront d'anticiper efficacement les crises et les pandémies futures.

Le fonds pour un développement économique durable que nous proposons doit financer les actions des cinq programmes cantonaux de transition suivants :

- > le Programme Bâtiments d'assainissement énergétique du parc immobilier ;
- > le Fonds cantonal de l'énergie ;
- > la Stratégie pour le développement durable ;
- > le Plan climat ;
- > la Stratégie pour la biodiversité.

Tous ces programmes existent déjà ou sont sur le point d'être adoptés. Ils peuvent être complétés par des mesures et des objectifs plus ambitieux. Ils recèlent un potentiel sans précédent de relance économique par l'investissement, la création d'emplois, le développement de solutions innovantes et la formation aux nouvelles technologies, tout en favorisant la transition écologique. Les mesures qu'ils contiennent doivent être priorisées et dotées de moyens financiers. Pour éviter d'agir de manière contradictoire et de rendre inefficaces les nouveaux investissements, les projets qui vont à l'encontre de ces objectifs doivent être remis en question.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

## **Agriculture**

- > le canton soutient plus fortement l'agriculture locale et durable par des mesures cantonales ;
- > le canton encourage la transition vers l'agriculture biologique ;
- > le canton favorise la création de circuits courts et de canaux de distribution pour les produits issus de l'agriculture locale et durable (via des plateformes numériques, entre autres).

## **Recherche et innovation**

- > le canton investit dans le développement de nouvelles technologies visant à la durabilité et à la résilience et soutient les entreprises actives dans ces domaines ;
- > le canton oriente les activités du *Cluster Food* vers une agriculture et une alimentation régionale, durable et biologique ;
- > le canton s'efforce de recourir le plus possible à des systèmes circulaires (revalorisation, recyclage, etc. ) dans l'utilisation des matériaux et de l'énergie. Il soutient les entreprises proposant des solutions innovantes.

## **Tourisme**

- > le canton encourage le tourisme durable, doux et local, respectueux de l'environnement et de la nature. Il peut par exemple introduire des jours sans voiture autour du lac de Morat ;
- > le canton réalise les projets de pistes cyclables à vocation touristique ;
- > le canton soutient davantage les projets innovants dans nos parcs naturels.

## **Protection de l'environnement**

- > les biotopes naturels du canton (tourbières, plaines inondables, prairies sèches, etc.) doivent rapidement être restaurés grâce à des investissements et entretenus à l'avenir de manière à en préserver la qualité ;
- > le canton renforce à brève échéance le programme de revitalisation des cours d'eau, avec à la clé de nombreux contrats de construction et un cofinancement fédéral des investissements.

## **Mobilité**

- > le canton augmente ses investissements dans la mobilité douce et les transports publics. Il s'inspire des solutions innovantes développées dans d'autres villes, comme par exemple Milan qui a transformé 35 km en voie piétonne et cyclable à la suite de la crise du COVID-19 ;
- > le canton encourage et soutient les entreprises qui développent et mettent rapidement en place des concepts de mobilité durable ;
- > le canton réalise à brève échéance les infrastructures prévues dans le Plan sectoriel Vélo.

## **Énergie**

- > le canton soutient massivement l'assainissement des bâtiments et la recherche innovante dans ce domaine ;
- > le canton optimise son Plan climat vers une stratégie zéro carbone à l'horizon 2030 et propose, par exemple, des mécanismes de réduction d'impôts pour les entreprises neutres en carbone. Il encourage la population avec des incitations fiscales à réaliser rapidement des investissements écologiques ;

- > le canton lance une offensive dans le domaine de l'énergie solaire en installant des centrales photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments et en soutenant les particuliers et les entreprises pour qu'ils en fassent de même.

### **Social**

- > le canton met en place des solutions de télétravail pour son personnel afin de réduire le nombre de trajets pendulaires et de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale. Il soutient les entreprises qui introduisent des modèles innovants dans ce domaine.

### **Communes**

- > le canton soutient financièrement les communes qui réalisent des projets dans les domaines visés par le présent mandat.

Le financement du programme de relance doit être assuré par la création d'un fonds de développement économique durable. Celui-ci sera alimenté par un prélèvement unique de 300 millions sur la fortune cantonale, puis chaque année avec les bénéfices réalisés par l'Etat.

—